FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 MAI 1861.

LA RUINE AU DIABLE.

NOUVELLE.

V — Suite.

Vous m'avez arrêté, dit-il, dans un moment fort critique, mon cher capitaine.

Au bruit de pas signalé par la Grand'Berthe, M. de Pyrammont avait saisi son fusil, et ayant soufflé la lampe, s'était jeté devant la porte extérieure, qui déjà éclatait sous une pression vigoureuse.

Elle céda.

— Arrière, canaille, ou je fais feu!.... cria le comte.

Et comme, malgré cette menace, le logis était envahi par les assaillans, deux coups de feu partirent aussitôt, et à ces détonations, qui ébranlèrent la maisonnette, succéda un pêle-mêle de vociférations et de gémissemens.

— Ne le tuez pas! prenez-le vif! criait incessamment une voix dans l'ombre.

M. de Pyrammont s'était fait une arme terrible de son fusil déchargé, et frappait rudement à tort et à travers, tandis que l'obscurité empêchait ses adversaires de l'atteindre. Mais à ce moment une torche, apportée du dehors, ayant éclairé la chambre, on put se ruer sur lui et le réduire à l'impuissance de faire aucun mouvement.

Un homme de soixante ans, de haute taille, et de physionomie austère, paraissait commander l'expédition.

C'était le père de Berthe.

— Comte de Pyrammont, dit le vieillard, la volonté de Dieu t'a mis au pouvoir de tes juges. Ce qu'ils décideront sera exécuté.

Le comte regarda le père de la jeune fille; un instant la colère fit place dans son cœur à la pitié, mais l'orgueil reprit bientôt le dessus.

— Au lieu de vous poser en juges, répliqua-t-il avec hauteur, vous feriez mieux de parler en suppliants, parce qu'alors je pourrais vous entendre et vous répondre.

— Le suppliant, ce doit être toi: repartit rudement le vieillard. Regarde: de quelque côté que tu portes les yeux ici, tu n'y verras que la honte et le deuil. Ta perversité a voué cette malheureuse à l'infamie, et ta main homicide a fait d'affreux vides dans les rangs de la communauté.

Le comte resta silencieux sous ce double reproche.

— Tu vas répondre à mes questions, reprit le vieillard.

— Pour oser m'interroger, repartit le comte avec son arrogance ordinaire, vous devriez être debout et tête nue.

— A mort! à mort!.... cria la foule.

— Que pas un de vous ne lui fasse le moindre mal, interrompit le vieillard. Cet homme m'appartient par le déshonneur qu'il a jeté sur moi. Il n'est encore qu'un accusé. Attendez sa réponse d'abord; son jugement ensuite.

— Père, dit alors la jeune fille, si vous voulez le parler, ne vaudrait-il pas mieux que vous fussiez seul avec lui?

— Tais-toi! répondit sévèrement le vieillard. N'interviens pas pour celui qui, peut-être, va te renier lâchement, toi et ton enfant!

— Non, interrompit la paysanne, il aime son fils, il ne le reniera pas.

— C'est ce que nous allons voir. Réponds, comte de Pyrammont, consens-tu à prendre pour femme légitime la malheureuse que tu as séduite, et à reconnaître son enfant comme ton fils?

— Oui, réponds, brigand que tu es! cria fort mal à propos la foule, en joignant à l'injure des gestes menaçants.

L'orgueil du comte fut exaspéré par cette double offense.

Père, se hâta de répondre Berthe, qui comprit d'instinct le danger de la situation; ne le violentez pas, je vous en conjure; il m'a promis tout à l'heure encore ce que vous désirez: il tiendra sa promesse.

— Est-ce vrai, ce qu'elle dit là? demanda le vieillard à M. de Pyrammont qui gardait un silence dédaigneux, et qui jeta un mauvais regard à la jeune fille, la croyant complice du guet-apens.

— Dis-lui comme elle! reprit le vieillard.

— Non! répondit enfin le comte.

— Une dernière fois, veux-tu épouser cette malheureuse?

— Non!

— Veux-tu reconnaître ton enfant?

— Non!

— Seigneur, ayez pitié de nous! murmura Berthe en tombant à genoux.

— Alors, dit le vieillard, que Dieu fasse miséricorde à ton âme!

— Oui, à mort! à mort! cria la foule.

A ce moment, par un brusque et violent effort, le comte parvint à se dégager des mains qui le tenaient, et ramassant vivement le canon de son fusil, dont la crosse était brisée, et qui était resté par terre, il se mit à en jouer de plus belle. Vaine défense! il fut bientôt accablé par le nombre. Après une lutte terrible de quelques minutes, il fut laissé pour mort sur le plancher, tandis que Jean, le cousin de Berthe, emportait l'enfant, et que la jeune fille elle-même était entraînée au dehors malgré ses cris déchirans.

V.

Après un moment de silence, M. de Grandval continua ainsi:

— Quand nous arrivâmes sur place, M. de Pyrammont était seul, évanoui, au milieu d'une mare de sang.

— Comment fûtes-vous conduit là? interrompit André.

— Depuis la veille, la dame de Pyrammont nous avait fait prier, ce pauvre Beaulieu et moi, d'avoir un entretien avec son fils pour essayer une dernière fois de le ramener à la raison. Or, le dimanche matin, ne le voyant pas revenir, elle fut inquiète, et nous proposa de le conduire à la maison du rocher Saint-Vincent, où elle espérait le trouver.

Sa mère était donc avec moi quand je le relevai: je disavec moi, car ce pauvre Beaulieu était parti à la recherche d'un médecin. Hélas! il faut qu'il ait eu bien de la peine à en trouver un, et même qu'il le cherche encore, car je ne l'ai pas revu depuis ce moment, et personne n'a pu me donner de ses nouvelles. Mais vous ne l'avez pas connu, ce pauvre Beaulieu, et vous ne sauriez vous intéresser à son sort. Je reviens donc à mon récit.

Le comte avait reçu plus de coups qu'il n'en faudrait pour tuer un bœuf. Il fut transporté tant bien que mal au château. On le croyait mort, mais tous à coup ses lèvres s'agitèrent, et il se mit à siffler tout bas comme pour appeler un chien.

— Sans doute le chien qui gardait son fils? interrompit le capitaine.

Je crois bien plutôt, répondit M. de Grandval, que cet appel s'adressait à une autre bête, son chien à lui appartenant, animal très redoutable qu'on avait trouvé mort quelques jours auparavant sur le chemin de Pyrammont. Cette circonstance fut même la cause principale de la condamnation du chef de l'expédition, car vous pensez bien que la justice dut se mêler d'une pareille affaire. Un membre de la communauté déclara avoir tué ce chien pour se défaire à l'avance d'un ennemi dangereux. Cet aveu, fait par Jean, le cousin de Berthe, qui n'était pas très fin, établissait parfaitement la préméditation. Voilà pour ce qui concerne les coupables. Quant aux deux autres victimes de ce lugubre drame, la Grand'Berthe et son enfant, elles avaient disparu du pays, et l'on n'a jamais pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

— Hé quoi! après sa guérison, demanda le capitaine, le comte ne fit aucune recherche à leur sujet?

— Aucune.

Et il ne vous a jamais parlé de ces deux êtres?

— Jamais.

VI

Le déjeuner sonna, comme M. de Grandval achevait son récit.

Maurice, enchanté de la prolongation de son congé et de celui du capitaine était plus joyeux qu'à l'ordinaire.

Sa sœur ne lui cédait pas en gaieté.

La visite projetée au château de Pyrammont était pour Jeanne l'occasion naturelle de se montrer en belle toilette au capitaine. Jusque-là, les dimanches exceptés, elle n'avait eu aucun prétexte de ce genre, et encore, dans ces montagnes, n'était-il guère d'usage alors d'afficher un grand luxe pour aller à la messe.

Du reste, le contentement de la jeune fille fut de courte durée.

A peine le déjeûner était-il fini que M. de Grandval parla de monter à cheval et en voiture pour se rendre chez M. de Pyrammont, dont le château était distant de trois lieues, et chez qui l'on avait promis d'aller dîner.

— Excusez-moi, dit le capitaine, mais il me serait impossible de vous accompagner.

A cette déclaration, Jeanne baissa les yeux, Maurice se récria vivement, et le vieux gentilhomme ne put cacher la contrariété qu'il éprouvait.

— Cette décision, je l'espère, n'est pas sans appel, dit-il.

— Sans appel.

— Mais pourquoi? Est-ce par hasard à cause de l'histoire que je vous ai contée?

— Peut-être bien. Le fait est que la vue de... cet homme me serait pénible.

— Votre absence le blessera, car il comptait sur vous, et nous mettra mal à l'aise, car nous vous aurons laissé seul...

— Si je m'ennuie d'être seul, ce qui est probable, répondit André, j'irai courir dans vos montagnes.

— A votre volonté, mon ami, repartit tristement le gentilhomme. Seulement, comme vous ne connaissez pas nos chemins, qui sont dangereux par la neige, et si vous sortez, prenez un guide.

Cela dit, Maurice monta à cheval, et Jeanne et son père montèrent dans une voiture attelée de deux lourds trapus, vigoureux et adroits. Cet équipage tout local rappela au capitaine la carriole de la Grand'Berthe.

Vers une heure de l'après-midi, le temps étant moins chargé de neige, André partit seul, à pied. Gilbert, le vieux domestique qui avait toute la confiance de M. de Grandval, offrit au capitaine de l'accompagner, conformément aux ordres de son maître. Le capitaine refusa, ne voulant rendre personne témoin des émotions douloureuses dont il prévoyait que sa visite aux ruines de Montoncel serait l'occasion.

Peu après son départ, le temps s'obscurcit; un vent sauvage s'éleva, et la neige recommença de tomber par tourbillons si épais, que dans la cour on distinguait à peine les ouvriers qui revenaient en toute hâte au logis.

Gilbert parut à la porte de la cuisine: il regarda le temps, puis consulta sa montre.

— Les maîtres sont arrivés à Pyrammont, murmura-t-il, mais le capitaine, où est-il, qu'il ne s'empresse pas de revenir par un temps pareil?

En sortant du château, André avait pris le chemin de la grande montagne. La neige d'abord assez peu profonde, ne le retarda pas, mais à mesure qu'il gagnait les hauteurs, elle s'amoncelait en couches plus épaisses, elle avait çà et là jusqu'à deux pieds de hauteur. Alors seulement il réfléchit au danger de l'excursion qu'il avait entreprise, et regarda avec hésitation la tête brumeuse du Montoncel. Toutefois, ayant fait déjà les trois quarts du chemin, il continua.

La tourmente le surprit au moment où il arrivait aux grands sapins qui, du côté de Grandval, bordent la plus haute aspérité de ces pics. Il crut trouver un abri sous ces arbres géans, et s'engagea dans un inextricable labyrinthe de branches emmêlées que, dans cette convulsion de la nature, balayaient incessamment le sol, effaçant à chaque pas la trace de ses pas.

André se perdit dans ce dédale, et, tournant sur lui-même, il fut bientôt dans l'impossibilité de poursuivre sa route. Il était exténué de fatigue et de froid; sa tête devenait lourde, et ses tempes battaient violemment. Il fit quelques derniers efforts pour retourner sur ses pas, mais ses jambes lui firent défaut; il y éprouvait des crampes inte... bles, il s'assit et peu à peu

s'endormit de ce sommeil de plomb qui est déjà la mort en pareil cas.

Lorsqu'il revint à la vie, un air chaud frappa son visage, il vit un vieillard qui attisait un feu pétillant de bruyères.

André reconnut le mendiant.

Au-dessus de sa tête était une toiture crevassée; autour de lui des murs lézardés, et sous la paille qui lui servait de lit un plancher vermoulu.

En jetant les yeux à travers la porte sans clôture, il aperçut au loin le rocher Saint-Vincent.

Il n'en put douter: il était dans la Ruine au Diable.

Alors une frayeur superstitieuse s'empara de ses sens plutôt que de son esprit. Il se rappela le terrible drame qui s'était passé dans cette masure, il y avait vingt-cinq ans et plus, et il eut un mouvement d'horreur en croyant distinguer encore des traces de sang sur le plancher.

Le mendiant se tenait debout devant lui et la tête découverte.

Le capitaine examina longtemps cet homme à qui chaque enfant pouvait jeter une dérision en lui donnant un morceau de pain. Il lui trouva un air étonnant d'autorité malgré ses haillons, et dans son œil une pensée profonde qui attristait.

— La nuit viendra vite aujourd'hui, monsieur, dit Liodoux, il faut songer à regagner le château.

— Ce mot château, répondit le capitaine, me rappelle qu'il y a eu un temps d'arrêt dans ma vie. De Grandval à cette ruine, que m'est-il arrivé?.... Je n'y suis pas venu seul, et je n'ai pas conscience d'y être entré.

— Vous étiez dans les sapins qui sont sur le versant de Montoncel, repartit le vieillard; votre voix m'a fait venir à vous, et je vous ai apporté ici.

— Alors, interrompit André, je vous dois d'être encore de ce monde?

— Tomber de faiblesse dans la neige n'est pas sain, répliqua simplement Liodoux; et pourtant quand vous êtes tombé, le temps n'était pas froid comme à présent. Malheureusement, ici, je n'ai à vous donner que du feu, lorsqu'il vous faudrait quelque boisson réconfortante avant de vous remettre en route. Vous sentez-vous néanmoins en état de partir?

— Est-ce donc si pressé? demanda le jeune homme.

— Oui, dit le vieillard, la nuit sera rude, et ceux qui voyageront dans quelques heures n'auront pas la certitude d'arriver.

L'inquiétude vint au capitaine en songeant aux maîtres de Grandval. Cependant, bien qu'il lui tardât de rentrer au château pour avoir des nouvelles de ses hôtes et même aller à leur rencontre en montant à cheval, il ne pouvait se décider à partir tout de suite. Selon lui, Liodoux, mieux que personne, pourrait lui parler de cette maison abandonnée dont il avait fait sa demeure, et lui en parler naturellement avec plus de détails sur place que partout ailleurs.

Or, le capitaine voulait à tout prix des détails sur cette ruine.

Il alla droit au but sans avoir l'air de le faire.

— Vous êtes si au-dessus des gens de votre condition, reprit-il, qu'il ne peut me venir à l'esprit de payer avec de l'argent le service que vous m'avez rendu. Cependant, il me semble que ce service me donne le droit de m'enquérir de votre position.

Liodoux ne répondit pas.

— Pourquoi habitez-vous cette ruine où vous manquez de tout? L'habitez-vous depuis longtemps? Est-ce là votre demeure habituelle?

A chaque question le mendiant considérait plus attentivement l'étranger; mais il attendit longtemps avant de lui répondre, et encore ne le fit-il que d'une façon laconique.

— Pourquoi m'interroger? dit enfin le vieillard. Est-ce simplement par curiosité, ou bien est-ce réellement dans une bonne intention que vous me conseillez de quitter cette ruine?

— Si mes questions vous contrarient, dit le capitaine qui ressentait une émotion singulière, oubliez-les.

— Vous m'avez trouvé dans cette ruine en revenant à vous, repartit tristement le vieux pauvre, laissez-moi dans cette ruine. Il est trop tard pour songer à me faire une vie nouvelle. Avant la fin des neiges, je mourrai! Alors, en passant au dessus de ce toit effondré, les corneilles crieront plus fort et cette masure abandonnée sera véritablement une tombe.

— Vous parlez comme doit parler quelqu'un qui a rudement souffert, répliqua le jeune homme, et votre langage, qui vous plaignant, n'est pas celui d'un homme de votre condition.

Liodoux resta silencieux.

La nuit arrivait, et une rafale apporta un tourbillon de neige dans ce logis funèbre.

La bruyère flamba de nouveau dans l'âtre. Le vieillard et le capitaine purent se mieux étudier l'un et l'autre à sa lueur.

— Vous sentez-vous plus mal à l'aise? demanda Liodoux.

— J'ai froid seulement jusque dans la moelle des os, répondit le capitaine.

— Croyez-moi, monsieur, reprit le vieux pauvre, songez à regagner le château, où l'on doit être inquiet de ne pas vous voir revenir. Quoique le temps soit très mauvais, je puis encore vous conduire à Grandval.

— Nous avons encore le temps, dit André.

Le vieillard laissa paraître une grande inquiétude: il murmura d'abord quelques mots que l'officier ne put comprendre; puis, faisant un effort sur lui même et prenant un air presque suppliant.

— Vous ne pouvez passer la nuit dans ce logis, dit-il. Aucun autre que moi n'a le droit d'y rester après minuit, et, longtemps avant que l'heure sonne, quand l'orfraie se met à chanter, un tiers serait de trop entre l'ombre qui va venir et moi!

André éprouva une vive anxiété. Les paroles de Liodoux ne pouvaient être un jeu, et cette ombre à laquelle celui-ci faisait allusion prenait une réalité probable dans l'esprit du capitaine. Selon lui, cette ombre évoquée par le mendiant devait être un habitant de ce monde, ayant peut-être à lui être reconnu et s'imposant comme fantôme à un vieillard crédule et superstitieux.

En ce moment même l'orfraie fit entendre son cri lugubre sur le pignon de la masure.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 18 mai 1861.

Le marché au coton a été calme aujourd'hui et l'approvisionnement très faible. Les transactions n'ont pas excédé 800 balles, aux prix d'hier.

Inférieur	8¼ @ 7
Ordinaire	" @ 8¼
Bon ordinaire	9¼ @10¼
Low Middling	10¾ @11¼
Middling	11¾ @11¼
Good Middling	nominal.
Middling Fair	nominal.
Fair	nominal.
Good Fair	nominal.
Good & Fine	nominal.

TABAC—Rien.

SUCRE ET MELASSE—Aucune vente n'a été annoncée.

FARINE—400 barils de superfine, en deux lots, à $7 le baril.

MAIS—7,900 sacs dont 4,250 de mélangé, en lots, à 60, 1350 de mélang é jaune et de mélangé blanc à 60 ½c, 500 de mélangé jaune et 300 de blanc à 85c, 500 de blanc et 300 de jaune fantaisie à 70c le boisseau.

SON—300 sacs de shorts à 85c, 200 de son à 85, 800 à $1 les 100 livres.

PORC—1,110 barils dont 250 M. O. à $20, 500 de mess à $20, et 350, en deux lots, à $21 le baril. Le mess se détaille à $22 le baril.

BACON—10 boucauts de plats côtés désossés à 14c. Les épaules se détaillent à 10c, les plats côtés ribbed à 13c et les désossés à 14½c la livre.

WHISKY—50 barils de rectifié, à 22c le gallon.

CAFE—991 sacs, y compris 408 à 14⅞ et 583 à 15c la livre.

FRET—Coton pour Liverpool, dans des navires anglais et européens, à ⅞d.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 mai 1861.

Reçu après vendredi dernier 197 bœufs du Texas, 270 moutons et 39 veaux. Vendu 40 bœufs de l'Ouest, 55 bœufs du Texas, 50 porcs et 115 veaux. A vendre sur place 175 bœufs de l'Ouest 253 bœufs du Texas, 1478 porcs, 200 moutons, 8 vaches laitières et 483 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv.,	1re qualité	9 00 @ 10 00
" "	2e	8 00 @ 8 50
" du Texas, par tête,	1re qualité	35 00 @ 42 00
" "	2e	20 00 @ 30 00
Veaux		5 00 @ 8 00
Moutons 1re qualité		4 00 @
" "	inférieurs	2 75 @ 3 80
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		6 00 @ 7 00
Vaches laitières, par tête	1re qualité	55 00 @ 80 00
" "	2e	30 00 @ 40 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Steamship Austin, Smith, Indianola et Galveston
Navire Birmingham, Elliott, Liverpool
Minnesota, Deshon, Liverpool
Barque Javerland, Stillman, Liverpool
Goëlette Désirée, Pasquall, Mobile
Lealited, Fioret, Mobile
Virginia Antoinette, Sbiss, Vera Cruz
Suffolk, Smith, Vera Cruz
Sea Lion, Pol, Mobile
J C Owin, Guess, Mobile

Arrivés samedi.

Steamship Gen Miramon, Golding, Havane
Navire J H Jarvis, Rich, Holyhead
Barque Marys, ———, de Rio Janeiro
Three Sisters, Hutchinson, Ile Ruatan

Arrivés hier.

Steamship Charles Morgan, Lawless, Galveston
Navire Marathon, Tyler, Marseille
Barque Ocean Eagle, de Rockland
Goëlette S S Janes, Townsend, Philadelphie

☞ Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire Marshall, Sprague, Havre
Enoch Train, Bidwell, Liverpool
Wilbur Fisk, Poustilu, Fleetwood
Abellano, Smith, Boston

POUR LA RIVIERE ROUGE—Le RAPIDES—Ce magnifique paquebot régulier, part pour Grand Ecore, Natchitoches et tous les ports intermédiaires sur la dite rivière, à 5 heures précises, cette après-midi. Le capitaine bien connu, John C. Dowty le commande, et l'affable M. C. J. Barstow, dirige les affaires financières.

POUR LA RIVIERE ROUGE—Le TEXAS—Ce soir, à 5 heures. Ce bateau neuf et fin marcheur, partira pour tous les points sur la Rivière Rouge jusqu'à Jefferson. Le Texas est commandé par le capitaine C W Stude qui a MM. D. A. Orvis et W. T. Perry pour commis. Les passagers sont priés de visiter le Texas avant de dépenser leur argent ailleurs.

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères.

GROCERS

Aux bas stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée,

ONT annexé leur nouveau magasin Nos 17, Front-Levée et 80, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de grosseries, aux prix les plus bas. 2janv—

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulemens de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques ou des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités seront envoyées selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

☞ S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 12 nov—

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme F. ALBERT,

24, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 16déc—6m.

RIVIERE ROUGE.

Jour de départ, MARDI, 21 courant, à 5 h. P. M.

LE paquebot régulier, W. BURTON, partira comme ci-dessus pour Jefferson, Shreveport, Benton, Port Caddo, Swan's Albany, Shreveport, Grand Bayou Coushatta, Campte, Grand Ecore, Alexandrie, Normans, Barbin's et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, F. A. Blossat, James Bell, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

18 mai J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Pour départ, LUNDI 20 mai, à 5 h. P. M. Pour Grand Ecore, Natchitoche, Tiger Island, St-Maurice, Taverow, Montgomery, Durand's, Buxtows' l'embouchure de Caire River, Cotile, Alexandrie, Norman's, Barbin's et tous les ports intermédiaires. Le RAPIDES, fin marcheur, capt. J. C. Dowty, C. J. Barstow, commis, partira le 13 courant pour les susdits ports. Pour fret, s'adresser à bord.

30avril J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces

MEMPHIS.

Partant vendredi 24 mai, à 5 heures P. M.

Arrangement pour l'été.

Ligne de paquebots de Memphis et de la Nlle Orléans, portant régulièrement la malle des Etats Unis, en été—Le bateau à vapeur de première classe, ALONZO CHILD, capitaine D. E. de Haven, partira pour Memphis et les Bends, et est prêt à recevoir du fret. Il fera les trajets comme d'habitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

J. G. ARNOLD, agent des annonces.

Cette ligne se relie à Memphis avec le chemin de fer de Memphis et Charleston, et de beaux bateaux pour St Louis et Louisville. 9 mai

Paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et les Opelousas.

Départs tous les MERCREDIS et SAMEDIS.

Le beau bateau à vapeur NINNA SIMMS, capitaine G. E. Leuallier, partira tous les mercredis à 5 heures de l'après-midi, prenant du fret pour Old River, Simmsport et tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya.

Le beau et rapide steamer ANNA PERRET, capitaine James Cappe, partira tous les samedis à 5 heures, prenant du fret pour les ports ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux soussignés, agents desdits bateaux.

QUEYROUZE & LANGSDORFF, 3 et 4, rue St-Louis.
J. G. ARNOLD,
30 avril Agent pour les annonces.

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. WHITE, partira pour Carrollton Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich, Landing, Milliken, Bend, Duckport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe-Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus.

J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

☞ On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, où il est réembarqué sur de plus petits bateaux. 30 avril

Pour Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ, JEUDI, 23 MAI, à huit heures A. M.

POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—Ligne de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et le Texas — Le steamship doublé et chevillé en cuivre, CHARLES MORGAN, capitaine John Y. Lawless, partira comme il est dit ci-dessus, emportant la malle des Etats-Unis.

N. B. Le fret pour Lavaca sera délivré au wharf à Port Lavaca, au taux de 65 cts par baril et libre de frais d'allège.

Pour fret ou passage (excellens emménagemens) s'adresser à bord, au pied de la rue Julia, ou à

I. C. HARRIS, directeur,
20mai rue du Camp No 57.

Pour St-Marc et Port-au-Prince (Hayti.)

JOUR DE DEPART, 20 MAI 1861.

La belle barque LAURA, fine voilière, capitaine Pierre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 20 mai. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à GEO. W. HYNSON & Co., 3mai. 82, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire américain ASSYRIA, fin voilier et de première classe, capt. Delano, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à

CAMMACK & CONVERSE, Rue Carondelet, No 35.

Pour passage d'entrepont (excellents emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45, 3me District. 16 avril

POUR LE HAVRE—Le navire GUTTENBERG, fin voilier et de première classe, capitaine WEEKS, prend un chargement et partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Cor

Pour passage (excellents emménagements, chambres et entrepont), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 38, 3me District.

POUR BORDEAUX,

LE beau navire CONGRESS, fin voilier et de première classe, capitaine M. Watson, partira le 20 mai. Pour passage—excellens emménagements d'entrepont et de 3me classe, s'adresser au bureau No 158, sur la Levée, 3me District en face du poteau 44, à bord, poteau 40, 1er district. 11 mai—10

Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861:

Primes sur les risques d'incendie	$126,250 60
Primes " " des rivières	32,774 80
Primes " " des mers	33,404 59
Total	$192,429 28
Primes remboursées	5,015 21
Total des primes	$187,414 07
Primes non-échues le 30 avril 1860	49,000 00
Total net des primes	$236,414 07
Pertes payées dans l'année	
Pertes par les incendies	$97,607 55
sur les rivières	25,188 69
sur les mers	55,352 29
Total des pertes	$178,144 51
Réassurances	11,164 19
Quittes pour cent remboursés	18,064 22
Dépenses d'intérêts sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	14,412 94	222,090 86
Bénéfice brut	$14,323 71
Réserve pour risques non expirés	50,000 00
Bénéfice net	$34,323 71

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$160,625 00
Prêts garantis par hypothèque	34,517 50
Prêts garantis par actions de banques	179,229 02
Effets à payer, primes, à courte échéance	69,999 21
Primes en voie de perception	27,231 07
Scrip d'autres compagnies	21,000 00
Actions et bons	60,000 00
En caisse	60,991 97
Total de l'actif	$559,540 77

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, pardevant moi, soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour les assurés un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juillet 1861, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, payé conformément à la 19ème section de la charte de la Compagnie, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

—*Directeurs*—

JOHN DOLHONDE, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. CHARPANTIER, maison de Lobit, Charpantier, & Cie.
M. J. ZUNTZ, maison de J. M. Rhorer & Zuntz.
R. W. OGDEN, maison de P. Cusachs & Ogden.
CARL KOHN.
L. F. GENERES, maison de Abat, Generes & Co.
VICTOR MAIGNAN.
JOS DEYNOODT.
A. CHIAPELLA. 16mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		$136,038 79
Primes de risques sur incendie	$98,343 35	
" " des mers	26,933 41	
" " des rivières	10,762 03	
		136,038 79
Primes remboursées		1,325 52
		134,713 26
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	71,605 44	
Sur les risq. des mers	15,455 42	
Sur les risq. des rivières	1,964 96	
		89,025 82
15 pour cent remboursé aux personnes assurées	16,487 43	
Réassurances	9,961 49	
Dépens. intér. en moins	13,853 50 — 40,302 42	—129,328 24
Bénéfice net		$5,385 02

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets d'actions	$92,500 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	88,701 50
Effets garantis	3,250 00
Effets pour primes	9,795 49
Actions	5,737 50
Dûs pour primes en voie de perception	27,938 80
En caisse	27,461 93
	255,385 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.
16 mai

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin de Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra les commandes de bouquets pour mariage et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlia, jasmins, arbustes à des prix réduits, rendra les ordres pour faire les jardins. 29sep—au15jn

CHAMPIGNONS—15 caisses 100½ boîtes champignons Salles, Delao; 15 caisses 100½ boîtes petits pois; 10 caisses 100½ boîtes macédoines; 2 caisses 100½ boîtes saucisses truffées. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
4 avril—15f 39, Vieille Levée.

EN magasin—6 caisses pâtés assortis, Mercié & Debaux, 5 do Pellier, 5 do saucissons truffés, 5 do au saindoux, à vendre à une très grande réduction par
M. A. CALONGNE.
5avril 205 et 207 rue Royale enc. Dumaine.

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs sardines, huiles, &a.

Dépôt du Château de Portets, Bte, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 87, rue Royale, Entre Conti et St-Louis

A L'ENTREPOT—100 paniers huile, 75 caisses muscat, 100 caisses vermouth, 100 caisses savon, et à vendre par PAUL JUGE & FASSY,
11 avril 37, rue St-Loui

EN Douane,
20 octaves eau-de-vie Rochelle, 4me preuve,
20¼ pipes " cognac, " Ed Jaslin,
50¼ " " Ch. Jobit & Co.
20¼ " vieux cognac, J. Carle,
A vendre par E. LAMBERT,
30 mars— 25, rue des Magasins, No. 27.

VINS—200 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
100 caisses Cos d'Estournel,
10 do Haut Barsac, 15 barils de do
200 paniers champagne Perrier,
10 quarts Porto. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
9 av—15f 39, Vieille Levée

L'AMER-VIN IMPERIAL Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, de spicenard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bayberry.

Nous défions LE MONDE D'EN PRODUIRE UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il le PRÉVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires, No 78, William street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.
Agence pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie. PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO,
7avril1— 21 et 151, rue de Chartres

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirées le 30 avril 1861		$801,878 14
Primes sur les risques d'incendie	$350,253 56	
Primes sur les risques des mers	194,882 33	
Primes sur les risques des rivières	256,426 25	
Primes sur les risques de la vie	306 00	
	$801,870 14	
Montant des primes des dix mois expirées le 30 avril 1861		657,739 06
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$162,891 42	
Sur les risques des mers	126,571 89	
Sur les risques des rivières	135,480 24	
	$424,942 55	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances	4,446 76	420,495 70
Bénéfice net		$237,232 27

L'actif de la compagnie est comme suit	
Prêts garantis par actions de banques et actions publiques	13,129 97
Prêts sur bons et hypothèques	208,005 00
Effets à courte échéance, pour primes	301,232 75
Du pour primes, en voie de perception	68,619 85
Prêt pour lauléteuse des Etats Confédérés	100,000 00
1,600 actions de banque	176,500 00
$49,00 de bons de la ville consolidés portant six pour cent	41,100 00
$50,000 de bons de la ville six pour cent émis en faveur de chemins de fer	40,000 00
Scrip d'autres compagnies	22,798 00
Propriétés foncières	80,000 00
En caisse	81,761 38
Total de l'actif	$1,142,959 95

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés THOMAS A. ADAMS, président, et G. W. SPRATT, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
G. W. SPRATT, Secrétaire

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.
O. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

☞ Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an en argent sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs représentants, à partir du deuxième lundi [1ème jour de juin prochain], et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1858, payables comme suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain;

Vingt pour cent le deuxième lundi [9me jour] de septembre prochain.

Ils ont en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP de TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (10me jour) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courant de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président.
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel Bell,	P. Avendano	Moses Greenwood
John Watt,	Samuel Smith,	W. B. Toins,
M. O. H. Norton,	J. de D. Bein,	J. J. Noble,
C. T. Baddecke,	R. W. Estlin,	John C. Farrell,
R. B. Sumner,	P. Simms,	Alex D. Hill,
H. M. Wright,	P. N. Strong,	John F. Caldwell,
G. S. Hawkins,	Th. Henderson,	A. Heine,
H. Frellsen,	J. J. Person,	Adam Giffen
S. H. Kennedy,	Corn. Fellowes,	Stamaty Covas,
W. G. Robinson,	James Turner,	M. Gillis,
W. G. Carroll	S. B. Newman,	14 mai—1an

ARRIVÉ en débarquement du navire Iola Wyllie, de Bordeaux:
38 barriques vin rouge St-Emilion,
40 do do St-Julien.
10 do do bon ordinaire.
100 do do Cotes Frousac.
8 do do blanc Haut-Sauterne.
6 futailles eau-de-vie, fine Champagne.
Par J. N. CURIEN,
6avril 71, rue Toulouse

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon

1nov—1an

CORAIL ET BIJOUX A PRIX REDUITS.

M. P. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs de tête, et un grand choix et l'abondance et de l'âcreté du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, d'ARTICLES D'ORFÈVRERIE en tous genres, de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public avisiter son magasin.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUXEMBERG,

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, il réunit tout à la fois aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—Conditions—

Salles	$1,00	par jour.
Salles particulières	2,00	"
Chambres particulières	3,00	"
Esclaves	1,00	"

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1an

EAU-DE-VIE—
20¼ pipes Edouard Simon, Cognac 1815
20¦8 " " "
30¦5 " Henry Jacques " 1826
2 ¼ " " "
25¦4 " Jean Hiss, 4me preuve
30¦8 " " "
A vendre par E. BORDELOIS,
26mars 21 rue Conti

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre.
60 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par
A. CARRIERE & Cie,
8 avril 37, Vieille-Levée

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques si le bouchon des bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.

Déjà des contrefaçons sont arrivées à la Nouvelle-Orléans et de faux Clos-Vougeot ont été vendus au-dessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie.

Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle Orléans, 10 septembre 1860,
LAFFITTE & DEFFARGE,
11sept No 133, rue Royale

CONSERVES pour la marine—5 caisses 48½ boîtes filets de sole truffés
5 caisses 24½ boîtes anguilles à la Tartare,
5 do 10½ boîtes civets de lièvre,
10 do 48½ boîtes bouillons gras,
10 do 10½ boîtes juliennes au gras,
2 do 19 boîtes carottes au jus,
3 do 24½ boîtes artichauds,
1 do 14 boîtes bœuf en chevreuil,
1 do 17 boîtes bœuf braisé,
1 do 15 boîtes fricassée de poulets,
1 do 50 boîtes bœuf bouilli de chambre,
10 do 24½ boîtes haricots verts,
1 do 17 boîtes galantine truffée,
1 do 29 boîtes salsifis au jus,
1 do 38 boîtes gras double,
1 do 10 boîtes marinière,
2 do 24 boîtes bœuf en daube et à l'écarlate,
1 do 10 boîtes salmis d'oignons.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4 av—15f 39, Vieille Levée

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 46, prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brevetés.

Ces verres ont obtenu la haute approbation des oculistes en renom de Paris et de MM. les docteurs Beard, Pentacou, Crawcour, Nec, etc de la Nouvelle-Orléans.

La courbe de ces verres leur donne un foyer lumineux et sans aberration qui permet aux vues les plus faibles de s'en servir sans fatigue.

C'est au rapport même des spécialités les plus versés dans la science de l'Optique, ce qui a été imaginé de meilleur pour la conservation et l'amélioration de la vue.

Ces verres ont surtout leur supériorité dans le foyer qui, au lieu d'être au centre, seulement, comme dans presque tous les verres de lunettes, se trouve également réparti partout, de plus la superposition des deux courbes cylindriques les rend achromatiques et, conséquemment, bien plus claires que les autres.

Les myopes trouveront dans ces verres une grande amélioration.

M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir des explications sur la construction de ces nouveaux verres des modèles qui rendront sensibles tous les avantages de cette invention 11fév

Fromages de Hollande, &c,

CENT caisses croûtes rouges.
10 boucauts gruyère Suisse.
20 meules Parmesan, en débarquement et à vendre par LANATA Frères,
10 avril 9 et 11, rue Jefferson

RAISINS de Malaga—500 boîtes raisins NR
500 demi boîtes do do
500 quart boîtes do do.
A vendre en douane ou droits payés par
CUSACHS & OGDEN,
10avril encoignure Royale et St Philippe

Laine. Laine.

VINGT mille livres laine du Mexique, en magasin et à vendre par
FREAU & COUTURIÉ
2mai 16 et 18 rue Gravier

CIGARES de la Havane—Les soussignés ont constamment en magasin un fort stock, bien choisi, de cigares de la Havane qu'ils importent directement. Ces cigares sont des premières marques, telles que Bistica, Globo, Gutieres, Meridiana, Cervantes, American Flag, Black Warrior, Intimidad, Rosa del Bajucal, Venecia-na, Emperatriz Eugenia, Flor de Folgueras, Aceschuerio, Washington, El Sol, &c, à vendre par
CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille
3av Levée, 46, entre Douane et Bienville.

250 FRUITS au vinaigre, confitures assorties, pâtés, ananas et fraises au jus, &c., pour clore une facture, à vendre par B. TURPIN,
15avril—3f 25, rue Vieille Levée.

TABAC du Mexique, 35 balles pour Tripes et Capes en débarquement du steamship "Tennessee" arrivé de la Vera-Cruz, à vendre par
E. TROISGROS,
27 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée,
26 mars—

SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qu par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour ces maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est admis que si un remède demandé par un malade atteint de scrofules, le guérit, il rend un immense service au grand nombre de nos compatriotes invalides. Ce service a été rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas les plus mauvais des maladies suivantes:

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

Prise au printemps, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. En chassant ces humeurs à temps, on arrête de grands désordres à leur naissance. Bien des gens peuvent à l'aide de ce remède se garantir d'une foule d'éruptions et de maux ulcéreux, dont le système organique cherche à se débarrasser lui-même s'il n'est pas aidé à le faire par les canaux naturels du corps au moyen d'une médecine altérative. Purifiez le sang vicié alors que ces impuretés se font jour à travers la peau sous forme de tumeurs, éruptions ou plaies; purifiez-le alors que son cours est obstrué et inerte dans les veines; purifiez-le alors qu'il est impur; votre propre jugement vous désignera l'époque. L'homme même qui n'a pas l'organisation dérangée, est plus joyeux et vit plus longtemps, s'il se purifie le sang. Maintenez le sang pur et tout va bien; mais avec cet aliment de sang dérangé, la santé ne peut être durable. Tôt ou tard elle tombe et le bel mécanisme de la vie est désorganisé ou détruit.

La salsepareille a la réputation, bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, non-seulement parce que la drogue ne possède pas en elle-même toute la vertu demandée, mais encore parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés ne contiennent qu'une faible partie des propriétés de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non-seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais encore parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, cruel et amer désappointement dans l'usage des divers extraits de salsepareille qui encombrent la place, qui fait que son nom est justement méprisé et le rend synonyme d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous recommandons cette salsepareille composée, et nous prétendons fournir un remède tel, qu'il délivrera son nom du blâme dont il est entaché. Nous sommes fondés à croire qu'elle possède les vertus auxquelles aucune maladie ne peut résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies, le remède devra être exactement pris suivant les prescriptions posées sur la bouteille, préparée par le

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons, qu'il nous est tout à fait superflu d'établir l'évidence de son efficacité; il a été employé partout. Il est en usage constant depuis si longtemps dans tout le pays que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont les meilleures qui aient jamais été obtenues, et que c'est le plus grand soulagement qui puisse être employé.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la **Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie,** purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont saupoudrées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur opératif du monde pour le cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable avantage de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici.—Nos agents délivreront gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit être suivi pour les guérir.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui vous donneront d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celle d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner; cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par
J. WRIGHT & CO. 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays
31déc—1n vke.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement pour le printemps

POUR le lac, aller et retour, (le même jour) vingt-cinq cents.

Achetez les billets au bureau, au-dessous du dépôt.

—DEPART DES CHARS—	
—DE LA VILLE—	—DU LAC—
4½ h. A. M. char à cheval.	6 h. A. M. convoi à vapeur.
7½ do do convoi à vapeur.	7 do do do do
9 do do do do	8 do do do do
10½ do do do do	11½ do do do do
Midi do do do	1 heure P. M. do do
2 heures P. M. do do do	2¾ do do do do
3½ do (malle) do do	4 do do do do
4 do P. M. do do do	5 do do do do
5½ do do do do	6 do do do do
6½ do do do do	7 do do do do
7½ do do do do	8 do do do do
8½ do do do do	9½ do do char à cheval

Voyages extra ou spéciaux, pendant la nuit (s'adresser au conducteur) prix... $5.

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, quand on le demandera, excepté dans les voyages de la malle.

Des omnibus partent toutes les cinq minutes de la rue du Canal pour le dépôt.

G. PANDELY,
30mars— Surintendant.

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magazin—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi Express à 7 h. P. M. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des tickets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Temps pour aller à New-York, trois jours et 16 heures prix, $48.—Pour plus de détails, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope jusqu'à 5 h. 30 P. M. tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS,
3 nov Surintendant-Général

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoît, SOURDES & CHASSAIGNAC Successeurs.

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés

LE PARDON! FAUST! HERCULANUM

ORGUES A MANIVELLE

FLANDRY & CHARPAUX DEPOT DES PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris. Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny. 30 sep—1an

MUSIQUE A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

PIANOS de HERZ et de PLEYEL

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37.......RUE DE CHARTRES......37

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer Star of the West, de New-York, les articles suivants:

Boîtes de banque, article extra, très épais,
Presses à copier les lettres, nouveau genre,
Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles bureaux, banques, etc.
Pupitres de voyage,
Porte-folios do un grand assortiment,
Presses à copier pour voyageurs,
Encriers de voyage, un grand assortiment,
Colle-forte préparée, très-utile dans les bureaux et dans les familles.
Balance pour les monnaies américaines et lettres,
Plumes d'or, un bel assortiment,
CANIFS DE ROGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix du marché par PAULIN DUREL

ATTENDU par le navire Mississippi, venant de Gênes.
1500 caisses Vermicelli fin d'Italie.
500 demi caisses Vermicelli fin d'Italie,
1000 caisses Macaroni do do
500 demi caisses Macaroni do do
1000 paniers Huile Croce extra.
4 estagnons essence de Bergamothe,
4 do essence de Limon,
10 caisses fromage Romain,
A vendre par LANATA FRERE,
13 mai— 9 et 11 rue Jefferson

CIGARES de Londres, Especiales, Caballeros, demi Regalia, Regalia majors, Conchas, Operas, Compensas, Sobremesas, Regalia, Regalia Britanica, Presses, Miller et plusieurs autres classes, des marques El Globo, La Meridiana, Gutieres, La Rifles, El Sol, Black Warrior, La Ingenuidad, American Flag, La Intimidad, Cervantes, Wm R King, La Escocesa, Gul. Sutter et diverses autres marques, constamment en magasin et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville
8mai

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toile à draps 12¼ Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtraix,
Damassé pour tables 6¼, 8¼, 10¼,
Services damassés du Béarn,
Services toiles, unis bords en couleurs,
Coutil fil, blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c &c.
GIQUEL & JAMISON,
15 mars 126, rue de Canal

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70, rue Baronne. 5nov—6m

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 66.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

5000 flacons dragées de santonine, de Collas et Pelletier,
1000 bouteilles sirop de Briant,
1000 bouteilles rob de Boyreau Laffecteur,
1200 flacons pilules de Vallet,
2500 flacons phosphate de fer de Leras,
1000 bouteilles élixir anti-glaireux,
2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle,
Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels; pilules de Colbert, arnica montana, de Pelletier; Benzine Collas; vin de Séguin, capsules de Mothes; parfumerie et poudre de riz extra fine, &c. &c.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.
LOUIS CASTEL.
26 juil

MORUE! MORUE!— 200 caisses morue de choix en bon état.
20¼ tambours morue, en magasin et à vendre par
FRED. AVET,
Rue Vieille Levée, Nos 58 et 61, entre Conti et Bienville.
2 avril—15f

CAFÉ de la Havane—Un lot fin vert, en magasin. A vendre par E. TROISGROS,
19, rue Douane

AVIS JUDICIAIRES.

F. Borge, au profit &c., vs plusieurs terrains
Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 9,519.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 15 de mai 1861.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire in rem, à moi adressé par la Cour susdite dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement la propriété dont suit la description—

Un terrain situé rue Urquhart, côté Nord, entre les rues du Port et St Ferdinand, contigu à la rue du Port et mesurant cent vingt sept pieds neuf pouces de face à la dite rue Urquhart.

Un autre terrain situé rue Urquhart, côté Sud, entre les rues St Ferdinand et de la Presse et mesurant quarante six pieds huit pouces de face à la dite rue Urquhart.

Sur laquelle propriété le demandeur réclame la somme de trois cent trente neuf piastres et soixante douze cents [$339 72] pour banquettes en briques faites en face de ladite propriété dont les propriétaires sont inconnus, ainsi que l'allègue le demandeur.

Et toutes personnes intéressées dans la présente affaire sont invitées et sommées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis, et répondre à la pétition enregistrée dans ladite affaire.
16 mai—20, 24, 28—juin 3 E. T. PARKER, shérif.

Succession de John Frank—No 17,534.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
20mai—20,24,29 Député Greffier.

Succession de Pierre alias Gustave Martin—No 18,082.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Joseph Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Pierre alias Gustave Martin, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
20mai—20,24,29 Député Greffier.

Succession de Hadly Philips— No 16,631.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
11 mai—15, 20 Député greffier

Succession de Jean Antoine de Libano—No 18,148.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Come de Libano a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Antoine de Libano, décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. MICHOT,
16 mai—20,25 Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane,—A tous ceux que ces présentes concernent —Salut

Attendu que Joseph Aimé Seignouret ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 16me jour de mai de l'année 1861, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux aliénations et à la manière de procéder, approuvé le 15 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication une cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le onzième jour de mai de l'année 1861, en vertu d'un decret de cette Cour, rendu le quatorze de mars de l'année 1861, dans l'affaire de Jean M. Gould vs A. Mariée, No 8741 du docket de cette Cour à laquelle vente Joseph Aimé Seignouret s'est rendu acquéreur pour le prix de $2,675 00, payable comptant.

Laquelle vente a été effectuée de la manière suivante, savoir:

1o L'acquéreur a retenu par devers lui le montant d'une hypothèque spéciale avec intérêts jusqu'au jour de la vente, en tout quatre cent trente une piastres et quatre-vingt-treize cents, $1,431 93.

2o—Ledit acquéreur a payé au shérif la balance du prix d'adjudication s'élevant à la somme de douze cent quarante trois piastres et sept cents, $1,243 07

Montant de la vente.......$2,675 00

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, d'Orléans et Ste-Anne désigné par le No ceux, suivant plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, le 12 d'avril 1819 et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert de l'acte de vente passé au devant de Arrouard. Amédée Ducatel, notaire public en cette ville en date du 31 de janvier 1851.

Les bâtisses et améliorations sur ledit terrain comprennent: Une maison basse en briques, couverte en ardoises, ayant façade à la rue et portant le No 161, de quatre chambres avec foyers, galerie derrière et cabinet de chaque côté, une cuisine basse en bois, couverte en ardoises, l'étable dans le fond du terrain, et ayant deux chambres avec foyers, deux d'autres et des cabinets, ainsi que des... le tout entouré de clôtures...

Témoin l'honorable R. K. Howell, juge de la dite Cour.

Nouvelle Orléans, ce 16 mai 1861
[L. S.] A. J. VILLERE, Député Greffier.
17 mai—1er et 15

INSTITUTIONS.

Fondée en 1811.—Incorporée en 1835

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES

DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR

Mme Ed. LOCQUET,

No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Mc Aylay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. 1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275........RUE DAUPHINE........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—tij

INSTITUT St-CHARLES,

Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 3, Nouvelle-Orléans. 24août—1an

ACADEMIE,

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepraitre, gradué de l'Université de France, sa 28ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

MAISON J. J. ALBERT,

33, rue de Chartres 33,

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires.

Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, l'assortiment le plus varié et le plus beau qui ait encore été importé, savoir:

Chapeaux de Soie, montés sur soie, garniture adhérente remarquablement légère.
do dito Windsor, montés sur liège, imperméables à la transpiration.
do de Casimir et Castor apprêtés de toute couleur.
do de Feutre souples, de toute forme et de toute couleur.
do de Castor souples d'une finesse et d'une légèreté extrêmes et de toute couleur.
do Magenta, Andalous et Solferino, articles tout nouveaux,
do de Pailles de toute espèce doublées en soie.
do et Casquettes de tout genre pour enfants.
do d'habitations, Hammacks, Campêches et Panamas.
do d'Amazones de tout genre,

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête: Képys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.

Comme par le passé les fashionables de la ville et de campagne pourront commander chez lui toute espèce de coiffure à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur; ces chapeaux seront faits par les meilleurs ouvriers qu'il a amenés de Paris.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus vaste de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.

—EN DRAWBACK—

Chapeaux souples gris pour l'exportation, en caisses et par douzaines. J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANCAISE

Articles Civils et Militaires,

61, rue de Chartres.

Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérent, remarquables par leur légèreté;
Casimirs noirs, superfins;
Souples hommes et enfans de tous genres, Maures Victoria, Thibet, Monlow, castors bruns et gris,
Crickets master piece;
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns;
Magenta et Adalbert, articles nouveaux;
Amazones de tous genres;
Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris;
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légères pour bureaux.

Outre son importation directe de chapeaux de soie, tous de qualités supérieures, la maison Drez étant pourvue d'employés de premier ordre, ayant longtemps exercé dans les principales maisons de Paris, est toujours prête à faire sur ordre, tels genre de chapeaux que peut désirer sa clientèle et dans le plus prompt délai.
23janv—1an

JALAP DU MEXIQUE.—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
6mai

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE—Un lot de Salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
6mai

VENTES JUDICIAIRES.

La ville de Baltimore vs. A. Waterston

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,683—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, vingt mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle renfermé par les rues Félicité, des Religieuses et Céleste, désigné par le numéro Un, et mesurant trente-six pieds sept pouces de face à la rue Félicité, quatre-vingt treize pieds sept pouces et six lignes de face à la rue des Religieuses, trente-un pieds de face à la rue Céleste et soixante-quatorze pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe au No Deux, le tout mesure américaine et conformément au plan dressé par A. de Armas, arpenteur, et déposé en l'étude de Arthur Brouard, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ CONDITIONS:

1o L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par A. Waterston à son propre ordre et par lui endossés, datés du 8 de mars 1859 et payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, l'un au 3|6 de mars 1862 et l'autre au 3|6 de mars 1863, chacun de la somme de quatre cent trente piastres, avec intérêt au taux de six pour cent l'an depuis la date jusqu'à échéance et après cette époque au taux de huit pour cent, jusqu'à parfait paiement. 2o et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
17 avril—26, m3. 13,20

H. A. Guyot vs ses créanciers et les créanciers de Guyot frères.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,958—En vertu de deux ordres de vente rendus les 24 et 25 d'avril 1861, et à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 20 de mai 1861, à 10½ heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues St-Louis et Villeré, dans le 2me District de cette ville suivant inventaire.

Abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif
9 mai—9,13,16,18,20 de la paroisse d'Orléans.

W. G. Astwood & Co vs la goëlette Break O Day et les propriétaires.
John Grace vs John L. Babson & als.
Le même vs les mêmes.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 14143, 14257 et 14533—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de mai 1861 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette "BREAK O DAY", de 91 7/95 de tonnage, ensemble avec ses voiles, amarres &c tel qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, rive droite, en face de Tonlebourg.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
20 mai—23,27,29,31

Louis Surgi vs Jean Abelard, h. de c. l.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans —No 11,335—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 21 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

L'esclave nommé JOE, nègre âgé d'environ trente ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
20 mai—29—juin 6, 15, 21

Succession de Jacques Arthur Guillotte.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No 17,094.

Jean Pralon vs la succession de J. A. Guillotte
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No 17,923.

Keep & Caulfield vs J. A. Guillotte & Co.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 17,525

J. Duffy & Co vs Gabriel Le Breton Deschapelles
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 17,227.

Watts, Plaisant & Co vs Gabriel Le Breton Deschapelles.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No 17,306.

Théophilus Prudhomme vs J. A. Guillotte & Co.
Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 8,841.

Oglesby & Macauley vs G. Le Breton Deschapelles
Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, No 14,262.

Marthe Zoé Fortier, épouse de Gabriel Le Breton Deschapelles vs son mari.
Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, No 15,520.

Jas Connelly & Co. vs la succession de J. A. Guillotte et al.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 17,681.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs J. A. Guillotte & Cie et al.
Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 14,290.

EN vertu de deux ordres de vente datés respectivement du 28 de février et du 14 de mars 1861 à moi adressés par la susdite Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire de la succession de J. A. Guillotte.

2o D'un writ de saisie et vente à moi adressé par la susdite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans au procès No 17,923 des dossiers de ladite Cour

3o Divers writs de fieri facias et d'alias fieri facias à moi adressés aux procès ci-dessus mentionnés, je soussigné shérif de la paroisse d'Orléans, procéderai le SAMEDI 1er de JUIN 1861, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, entre celles du Camp et des Magasins, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, sous les formes, conditions et termes ci-après énoncés, des biens fonciers et esclaves, décrits comme suit:

La moitié indivise dépendant de ladite succession et l'autre moitié indivise appartenant audit G. L. Deschapelles, de la propriété et après décrite. Lesdites deux moitiés indivises seront offertes en vente ensemble et en un seul lot, à savoir

Biens fonciers.

DEUX TERRAINS situés au faubourg Delord dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 119 et 121, sur un plan dressé par R. Desmond, arpenteur, daté du 16 de mars 1852, et déposé au bureau de l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains sont contigus, et mesurent, chacun, conformément au dit plan, vingt-cinq pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances connues sous le nom de "Boulangerie des Etats Unis."

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. vingt-huit, lequel est borné par les rues Derbigny, Roman Clio et Erato, désignés par les Nos Six, Huit et Neuf, d'après un plan dressé par Phelps, arpenteur, le 5 de février 1846, déposé en l'étude de R. J. Ker, alors notaire public en cette ville, et d'après un autre plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, daté du 6 mars 1853 et déposé en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No six, trente un pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, trente deux pieds de largeur dans le fond, cent neuf pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du No cinq et cent vingt trois pieds quatre pouces et une ligne sur les lignes des Nos sept, huit et neuf. Le No huit a trente deux pieds de face à la rue Roman sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No neuf a trente six pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Roman, cinquante huit pieds quatre pouces et une ligne de largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur.

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, des Remparts, Julie et Girod, désignés par les Nos Sept, Huit et Neuf, sur un plan dressé par L. H. Pilie, voyer, daté du 8 de décembre 1838, lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun (mesure américaine) trente un pieds, trois pouces et six lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-quatre pieds onze pouces. Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Esclaves.

Et aussi les esclaves dont les noms et âges suivent, savoir:

CHARLES, nègre âgé d'environ 40 ans.
MATHIAS MARSHALL, nègre âgé d'environ 38 ans.
LARKIN, nègre âgé d'environ 51 ans.
CYRUS, mulâtre âgé d'environ 55 ans.
GEORGE, griffe âgé d'environ 25 ans.
JACOB, nègre âgé d'environ 44 ans.
JACK, nègre âgé d'environ 27 ans.
NATHAN, nègre âgé d'environ 54 ans.
MOSES, nègre âgé d'environ 44 ans.
ROBERT, nègre âgé d'environ 44 ans.
JOHN, mulâtre âgé d'environ 44 ans.
WILLIAM, nègre âgé d'environ 35 ans.
GEORGE, nègre âgé d'environ 36 ans.
AARON, nègre âgé d'environ 28 ans.
BETSY, griffonne âgée d'environ 50 ans.
WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 60 ans.
CHARLOTTE, négresse âgée d'environ 67 ans.

Wagons, &c.

Cinq chevaux, quatorze mulets, sept charrettes à pain et harnais, trois wagons à biscuit, un tombereau.

CONDITIONS—Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits biens fonciers, esclaves, &c., seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur les propriétés et esclaves vendus, jusqu'à parfait paiement. Ledit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $850 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 mai—15,20,24,28,ju 1

Jno. Coleman vs. C. & A. Michel.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 8859—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 4 de juin 1861, à midi à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé au faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No Trois de l'îlet No Dix, compris entre les rues des Ursulines, Galvez, St-Philippe et Johnson, ayant, mesure américaine, trente pieds, plus ou moins de face à la rue des Ursulines sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le No Quatre et dans le fond par le No vingt six, suivant plan dressé par J. A. Bourgerol, voyer, le 30 de juillet 1847 et déposé sous le No 82 au livre de plans, à l'étude de Théodore Seghers, autrefois notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif
3mai—11,20,28, 4juin de la Paroisse d'Orléans.

H. A. Guyot vs ses créanciers et les créanciers de Guyot Frères.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,958.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 d'avril 1861, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 27 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers des susdits insolvables, à la vente publique et adjudication de—

L'esclave nommée RACHEL, âgée de — ans.

Abandonnée par lesdits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER
Shérif de la Paroisse d'Orléans
26 avril—3,11,20,27 mai

Isaac Levy vs ses créanciers.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,519—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 8 de mai 1861 et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 24 de mai 1861 à 10 1|2 heures A. M. au mon magasin d'entrepôt situé rue Jefferson No 23, dans le 2me district de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de marchandises sèches, bottes et souliers, installation de magasin etc.

Le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers et suivant inventaire.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
E T PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans
13 mai—16,20,22, 24

John McNamee vs Dennis Jones.

COUR du Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, No 2,060.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. A. Saucier, juge de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, VENDREDI, 24 mai 1861, le fonds d'un dépôt de glace, dans la rue du Cirque, No 62, entre les rues Commune et Gravier.—Saisi dans le susdit procès. Conditions, comptant sur livraison.
SAMUEL HAMILTON,
15mai—15,20,24 Constable.

COUR du Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 2090.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'honorable A. Saucier, juge de ladite Cour, et ouvertant le titre dudit writ avec le consentement des parties, je vendrai à l'enchère publique, samedi 25 mai 1861, à 12 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, QUATRE TABLEAUX A L'HUILE de prix, saisis dans le susdit procès.—Conditions comptant, sur les lieux. SAMUEL HAMILTON,
14 mai—20,25 Constable

WHISKY—50 barils vieux whisky Bourbon.
10 caisses London Old Tom gin.
40 caisses Calhoun whisky
100 caisses Voldness schiedam schnapps. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
4avril—15f 39, Vieille-Levée.

Fromage de Strasbourg.

VENANT d'être reçu, un lot de fromage de Strasbourg, bien frais, le dernier envoi à recevoir cette saison, à vendre par DUNTZE & Co
5 avril encoignure Royale et Conti

VENTES A L'ENCAN.

Vente de jugements, billets, comptes et actions, pour le compte de la succession de feu J. P. Moreira.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu de deux ordres datés du 2 et du 7 mai 1861, lancés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, samedi 25 mai 1861, à midi:

1o—LES JUGEMENTS SUIVANTS:

1o—Le jugement rendu, le 12 avril 1856, par le juge de la 2me Cour de District de la Nlle-Orléans, en faveur de J. P. Moreira, contre Geo. Rice, pour.......... $134 06

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 6 mars 1856, et les frais.

2o—Un autre jugement entre J. M. Broadwell, rendu le 20 avril 1859, par le juge de la 5me Cour de District de la Nlle-Orléans, sur l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de Shaw et Zantz vs le bateau à vapeur Eclipse, son capitaine et ses propriétaires, pour.......... $1,247 50

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 5 janvier 1859.

3o—Le jugement rendu contre le bateau à vapeur Camden, son capitaine et ses propriétaires, en 1860, par le juge de la Cour de District de la Paroisse pour le District Oriental de la Louisiane, dans l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de W. F. Kedrick vs ledit bateau à vapeur, son capitaine et ses propriétaires, pour.......... $52 50

Les dits jugements s'élevant à..........$1,434 06
Pour être vendus en un lot.
Conditions—Comptant.

2o—LES EFFETS ET COMPTES

D'après la liste qui sera exposée à la vente, au bureau de l'encanteur, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse et à la dite Bourse des Négociants et des Encanteurs, s'élevant à.......... $4,496 70

Les dits billets et comptes seront vendus en un lot. Conditions, comptant.

3o—COMPTES

D'après la liste qui sera exposée aux susdits endroits, s'élevant à.......... $558 05

4o—ACTIONS

1o—20 actions du New-Orleans Algiers Steam Ferry Company, de cent piastres chacune et sur lesquelles il a été payé.......... $1,800

Pour être vendues en un lot— Conditions, comptant

2o—Dix actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, de $25 chacune et payées en plein.

Pour être vendues en un lot—Conditions, comptant.

N. B. Bien que les billets, comptes, &c., mentionnés plus haut sont considérés comme véritables, mais comme dus et non payés et les dits jugements non satisfaits, le tout sera vendu sans aucune garantie quelconque, pour ce qu'ils rapporteront. 14 mai—20, 25

Succession de James Nesbett.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 25 mai 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, d'abord au No 184 rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St Joseph, d'après l'ordre de l'Hon. juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, à moi adressé et en date du 11 mai 1861, les effets suivants:

40 sacs de maïs, 127 dito de son, 232 dito d'avoine, 17 barillets de beurre, 1 balance, 1 pupitre, 1 truck et divers ustensiles; un lot de sacs en pitre, 1 bois de lit et literie, coffre-forts, &c, 1 lavabo, &c, une berceuse et 3 chaises, une table et couvertures, une malle, un lot de linge, comptes, &c.

Conditions—Comptant sur livraison. 15 mai 20 25

B. ANTOGNINI & E. RICHARD

15, RUE CONTI,

Fabricants de Billards en ardoises

Ayant obtenu de M. O. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabricants ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéresse vivement tous les véritables amateurs. M. Berger, voulant en outre témoigner à MM Antognini et Richard combien il appréciait leurs produits, a ajouté à sa recommandation spéciale, l'ordre de fabriquer pour son usage particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel en a posé un grand nombre de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui précèdent, MM A & R tiennent un certificat notarié à la disposition des amateurs.

☞ Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en sapin, ébène, acajou et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards sortant des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, billes, &c. Assortiment des billards d'occasion, boîtes à bois, cartes, jeux de billes, bagatelles et roulettes à deux cylindres. 2savril

Mme .ALLUARD, Somnambule,

No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hopital.

SE charge spécialement du traitement si extraordinaire des maladies Nerveuses, l'Epilepsie comprise, sur dix malades, huit sont radicalement guéris de cette cruelle maladie.

Dans les commencements du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, par l'usage de ses remèdes en trois jours. Les digestions de l'estomac se font aussi admirablement sur les indices de Madame Allard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérées de la Nouvelle-Orléans; bref, la nature a doté Mme Allard d'une organisation telle qu'elle est la providence des malades atteints de maladies chroniques.

Prix des consultations, trois piastres pour les cas ordinaires. 11 avril—3m

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS 53 et 54—1er PRIX.

MME MAURY a l'honneur de prévenir sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames les voyes par MM les médecins sont visitées gratuitement. Consultations le samedi, de midi à 2 heures.

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.
22 fev—6m

Fabrique de Chocolat à la vapeur,

ET

MAGASIN DE CONFISERIE DU SUD,

DE

ROCHET & DE LAMARRE,

RUE ST CHARLES, No 31,

ENCOIGNURE DOUANE.

☞ Ce nouvel établissement, si bien patronné dès le premier jour de son ouverture, est sous la direction immédiate de M. Rochet, dont le bon goût comme vendeur le rendu si populaire parmi les dames de la ville et de M. de Lamarre qui est reconnu comme un des meilleurs chocolatiers d'Europe et d'Amérique. Grâce à une étude patiente et approfondie, il a trouvé le moyen si longtemps cherché, de conserver toute l'année, en été et en hiver, les plus belles variétés de chocolat que la chaleur et l'humidité affectaient si facilement. La maison Rochet & De Lamarre emploie des ouvriers français d'une habileté bien connue et offre, aux prix les plus modérés, une variété de Confiseries, Dragées, Bonbons au chocolat, glaces, à la liqueur, à la crème et gratinés.

On trouvera les sirops les plus fins à leur table de soda. Ils recommandent plus particulièrement le sirop de bananes qui conserve le goût délicieux du fruit. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher que le soda n'affecte le moindrement ceux qui aiment ce breuvage rafraîchissant. 9 mai—ab

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON —MUE A LA VAPEUR— CAFÉ
FONDÉE TORRÉFIÉ
en à la
1850. **D. LOPEZ,** vapeur.

85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronnée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de ceux ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les procédés de M. Lopez, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve

rue de Chartres, encoignure Conti,

et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1av—

EN débarquement du navire Active, arrivé de Bordeaux—
60 barriques vin rouge,
500 caisses vin rouge Margaux Médoc,
A vendre par J. J. TARDOS,
8 avril 43, Vieille-Levée.

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, à vendre en Douane ou droits payés par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
9 avril

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille-Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
9 avril

EN débarquement du navire Iola Wyllie de Bordeaux
12 barriques vin blanc,
10 tierçons vin blanc,
40 barriques vin rouge pour familles,
A vendre par E. DECHAMPS,
6avril 20, rue St-Louis.

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

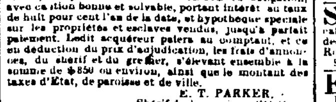

J. L. PELÉ

successeur de

Mme Vve La PROVOST,

Rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St Pierre, A l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend au prix très réduit comme ci-dessous:

Hongroises et Suédoises, par mille.......$70
do do par cent.......... 10

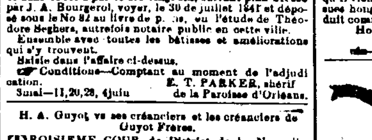

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Ca h... et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés.

☞ Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. LOUBAT.
1m—1an

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

Avis aux médecins et aux familles

NOUVEAUX APPAREILS vaporifères perfectionnés du Dr LEFEVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres sans que le malade soit dérangé de son lit, traiter les maladies en épurant le sang par d'abondantes transpirations et par l'absorption des médicaments par les pores de la peau.

Appareils pour bains généraux, pour douches ou organes locaux, chaises à vapeur pour traiter les maladies des organes sexuels.

Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr. ...erron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Orléans.

ARMES.

5 caisses fusils doubles,
50 carabines Monte-Christo,
15 pistolets do,
15 do à 4 et 6 coups,
A vendre par ETERNOD & PIAGET,
29 avril 46 rue de Chartres

PORC—500 barils mess épais;
200 barils rumps et prime, à vendre par
GABRIEL PASCAL,
21av—6f Rue Vieille Levée, No 77

BACON—Epaules, plats-côtés, prime et jambons, à vendre par GABRIEL PASCAL,
21av—6f Rue Vieille Levée, No 77

MAQUEREAUX—100 barils gras Nos 2 et de rivage; 50 barils Nos 1, 2 et 3, à vendre par
GABRIEL PASCAL
25av—6f Rue Vieille Levée, No 77

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL,
fev 97, rue de la Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

100 cartons rubans soie riches à chapeaux,

40 pièces gros du Rhin et soie noire

100 paires rideaux riches, brodés,

500 pièces jaconas, mousselines et percale blanches.

PAR E. ROGER & Co., encanteurs.

MARDI, 21 mai, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 cartons rubans, soie riches à chapeaux,
40 pièces gros du Rhin et soie noire;
100 paires rideaux brodés riches,
500 pièces jaconas, mousselines et percale blanches
—ET—

125 lots marchandises sèches de saison, tels que jaconas et mousselines imprimées, organdies, toiles, percale couleur, alpaca, châles d'été, bas, fil, indiennes, coton, &c.

Conditions—à la vente. 20 mai

Machine à vapeur portative.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI 20 mai 1861, à midi, il sera vendu à l'entrepôt de Sampson, situé sur la Levée, au dessus du marché Ste-Marie, Premier District, pour le compte qui de droit—

Une machine à vapeur portative et neuve, que l'on dit complète, de la puissance de dix-huit à vingt chevaux, fabriquée par J. R. Anderson & Cie, de Richmond, Virginie.

Conditions—Comptant. 18 mai

Mais! Mais! Mais!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI 20 mai 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt Jewell, à l'angle des rues Magasins et Lafayette—

K. P.—367 sacs maïs blanc de fantaisie,
S.—54 sacs maïs jaune.

Conditions—comptant 20mai

Mais! Mais! Mais!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI 21 mai 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, aux entrepôts Hope et autres—

3591 sacs de maïs.

Conditions—comptant. 20 mai

Grande vente, à l'encan, de beaux Chevaux. Tous les magnifiques chevaux arrivés en ville, il y a quelques jours, seront vendus à l'encan, aux écuries de W. N. Rogers, rue Gravier, No 199, LUNDI 20 mai La vente commencera le matin, à 10 heures et demie précises.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur

24 têtes de beaux chevaux bai, la plupart convenables pour la cavalerie ou l'artillerie.

Plusieurs belles paires de chevaux de buggy appareillés, et plusieurs seuls; une belle jument pour chaise à poste, très ensemble, sont considérés parmi les plus beaux qui aient été offerts sur ce marché. On peut les voir aux susdites écuries, tous les jours qui précèdent la vente.

D. K. PRESCOTT, propriétaire.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Vente positive. Conditions, comptant. 20mai

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. Ranberreau,	P. O. Nolsom
G. M. Wright,	A. Reichard,
L. Milaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darcy,
J. M. Basualdo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes. J. TUYES, Président
22nov—6m. 9pe J. W. HINCKS Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans le 6 avril 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu:

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie l'émettant par de scrip

HENRY PEYCHAUD, Président
S. PLASSAN, Vice-Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire

Directeurs:

S. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	B. NAUTRE,
A. LAFOREST,	F. MORENO, Jr.,
P. MALOCHÉE,	PAUL QUEYROUZE
mars	H. PEYCHAUD

Compagnie d'assurances mutuelle. de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No 38.

Capital souscrit..............$301,000.

E. GAUCHEAU, Président.
AMADEO LANDRY, Vice-Président,
A. PICOLET, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Amadée Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux	Frank Shaw
Alf. Dufonde,	C. J. Bell,	W. Cooper
John Gandy,	E. Bordelais,	F. Hicard,
J. Lapeyre,	D. P. Leneau,	P. Reinard,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas. J. Leeds,
J. N. Robert,	J. M. Wagner,	J. G. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Boudousquié,	Valery Heermann,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Magn. Puig,
J. B. Murison,	J. Zeily,	Wm. Crozat,
A. Bonnabel,	J. J. Herr,	W. B. Conger,

Cette compagnie assure contre les pertes des mers et rivières, la perte et les dommages de l'incendie, et contre tous les autres risques ordinaires aux taux courants de primes.

Nlle-Orléans, 1er septembre 18... 1erseps—1an

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Bureau No 29, place St-Antoine,

INFORME le public, ainsi que ses amis et parents qu'il est intéressé avec M. J. BONNOT dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—seq. et que M. BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES, blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau, style européen, ainsi que tous articles ... des soies grises en draps, ... et riches ... en draps et ... croix, vierges, flacts et ornements de ... ainsi que des ... pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville et installés dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, ainsi des mieux ornés ... en ... charités de bienfaisance à un tiers de moins. Leur ... qui concerne les cercueils ... metalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb, en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et étoffes de toutes sortes, acajou, noyer et bois de ... grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, etc., et tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou autant heure de services quand les circonstances l'en nécessiteront et au ... il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui pourront pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c. 16 fev—6m

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin

51......Rue Ste-Anne......51

8 fev—6m

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fils, venant d'Angleterre et de France, articles de chasse et d'escrime. 15 jan

CATAWBA—14 barils vin supérieur, à vendre par S D GRATIAA & Co.
1 avril 9 rue de la Douane

EN débarquement du navire Adelaïde Bell du Havre et en magasin:
300 douzaines Neuchatels.
A vendre par M. A. CALONGNE,
14 mars 205 et 207, rue Royale et Dumaine.

SARDINES à l'huile—40 caisses de 100½ Rodel, 150 caisses de 100¼, Rodel, J. Colin, Ve Roziet. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4avril—15f 39, Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons de Duffield et Davis, A vendre par GABRIEL PASCAL,
Mav—6f Rue Vieille Levée, No 77

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA JR,
28 mars No 62 et 64, rue Vieille Levée

MACARONI et Vermicelli—100 caisses macaroni et pâtes d'Italie assorties, en débarquement du navire Mount Vernon, de Gênes, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, JR.
13mai No 62 et 64 rue Vieille Levée.

HUILE—200 paniers huile 11, 12, 22 et 24 en débarquement et à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jnr
13mai 62 et 64 Vieille Levée.

RAISINS—Figues, Amandes, &c. &c. 200 caisses raisins Layer, 500 do do, 1000 caisses raisins M. R.; 100½ do do, 200 caisses figues de Naples, 100 do amandes sans coques, 50 balles amandes, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr
13mai 62 et 64, rue Vieille Levée

VINS—50 demi pipes vin de Cat. très corsé, 75 barriques vin de Bordeaux; 25 barils vins blancs, 50 do de Malvoisie; 20 vin de muscat; 20 barils Jerez, 50 do Madère, à vendre par F. SANCHO, No 229,
13mai Vieille Levée, Dumaine et St Philippe

ANIS, Lentilles, Fèves—12 sacs anis, 10 sacs lentilles, 8 do fèves, le do pois à yeux, ... et, à vendre par F. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre
13mai Dumaine St Philippe

BITTERS des Arabes de Hostetters et Crookes Bitters—20 caisses Bitters des Arabes; 100 do Hostetters Bitters; 30 do Crookes Bitters, à vendre par R. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre
13mai Dumaine et St Philippe

EN débarquement de la barque Mount Vernon, venant de Gênes.
350 caisses de Macaroni blanc,
200 caisses Vermicelli fin,
350 caisses Pâte assortie,
2 caisses Saucissons de Boulogne,
2 caisses saucissons de Gênes,
25 barils Amandes cassées, sans coques.
A vendre par A. LANATA,
13 mai—6f. No. 181 rue Vieille-Levée.

AMANDES! AMANDES!—40 barils amandes cassées de 1er choix, attendu incessamment par le navire Mississippi,
A vendre par LANATA FRERE,
13 mai— 9 et 11 rue Jefferson.

BI-CARB DE SOUDE—475 barillets de la marque Descou & Co, en magasin et à vendre par
W. H. VREDENBURGH,
29 avril No 26 Vieille Levée

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner les articles suivants

HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK

" " pour poissons rouges,
" " pour casse-burgots,
" " pour truites,
" " pour groguards.
" " pour appas,

10,000 yardes lignes en soie tordue,
10,000 " pitre, assorti,
10,000 " goudronnées,
200 grosses lignes en coton, assorties,
100 " chanvre do

Aussi:—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, appâts et ... propres à l'apêche,

A vendre à bon marché par
ROUSSET & VOORHIES
mars No 61, rue du Canal, près Chartres

Mousse.

QUINZE balles en magasin, et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
8 avril 3 & 14, rue St-Louis